



Référence stage

Code : DK7950
Durée : de 9h à 12h30 (3h30)
Tarif : 600 € HT

Prochaines sessions

- Paris : 16 oct. 2014
- Paris : 18 déc. 2014

S'inscrire à la formation
relationclient@flf.fr

Applications mobiles et aspects juridiques

De la conception à la mise en oeuvre

Avec 102 milliards d'applications téléchargées en 2013 depuis les stores, la tendance du marketing mobile est confirmée.

Si l'objectif est d'assurer la protection des données des utilisateurs des applications mobiles, à l'instar de la démarche adoptée en particulier pour le Web avec la loi pour la confiance dans l'économie numérique, il est également nécessaire d'adopter des comportements et des conditions d'utilisation propices à instaurer et maintenir la confiance des utilisateurs, sans laquelle il sera difficile de pérenniser le succès des applications mobiles.

Compte tenu de leurs caractéristiques de fonctionnement, les applications mobiles présentent un risque notamment au regard de la protection des données personnelles qu'il convient de maîtriser. Pour faire le point et sécuriser la mise en place de vos applications mobiles, Francis Lefebvre Formation vous propose une formation de 3h30.

■ Objectifs de la formation

- Identifier, dans le cadre du processus de création d'une application, les principes qui doivent être respectés.
- Concevoir dans une démarche « privacy by device ».
- Connaître les risques juridiques associés et savoir les prévenir.

■ Programme de la formation

Les obligations vis-à-vis de l'utilisateur de l'application mobile

- Obtenir le consentement libre et éclairé de l'utilisateur préalablement à l'installation de données ou la récupération des données de son terminal
- Avoir son consentement pour la géolocalisation, que celle-ci soit réalisée par GPS, ou wifi
- Proposer une politique de confidentialité lisible et compréhensible, accessible notamment depuis le magasin et au sein de l'application

La gestion des données personnelles

- Respecter le principe de minimisation des données en collectant uniquement les données nécessaires à la réalisation de la finalité

- Déterminer une durée de conservation des données en tenant compte de la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie et permettre à l'utilisateur de paramétrer les durées selon les données
- Mettre en place une procédure permettant à l'utilisateur de désinstaller l'application
- Informer le consommateur, conformément à l'article 32 de la loi Informatique et libertés, notamment des finalités poursuivies par les traitements de données et les destinataires de ces données
- Recueillir le consentement en cas d'utilisation de cookies, traceurs et autre « device fingerprinting »

La protection du consommateur et les garanties de sécurité

- Mettre en œuvre une procédure permettant à l'utilisateur d'exercer effectivement les droits qu'il détient de la loi Informatique et libertés sans frais et de manière simple
- Tenir compte de l'âge des enfants et adopter selon cet âge une politique restrictive de traitement des données
- Prendre des mesures adaptées pour assurer la sécurité des données
- Quid du rôle des hébergeurs ?
- Garantir la sécurité et la confidentialité des données confiées

■ Les plus de la formation

Bénéficier de l'expertise et de réponses concrètes de notre intervenant spécialisé dans le domaine.

Des exemples pratiques tout au long de la formation pour garantir une mise en application efficace.

■ A qui s'adresse cette formation

Responsables marketing, juristes, secrétaires généraux ; toute personne en charge de la création d'une application mobile ; avocats.